



Gestion des risques

Compte-rendu du processus réalisé le 31 mars 2026 à Saint-Zéphirin-de-Courval

Un processus simplifié de gestion des risques a été effectué le 31 mars 2026 avec la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, en collaboration avec la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska dans le cadre du Plan climat et avec la direction régionale de la sécurité civile et sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique. Le document qui suit présente la démarche réalisée ainsi que les résultats obtenus.

Démarche de gestion des risques

Au sein d'une société de plus en plus confrontée à des enjeux variés accentués par les changements climatiques, la gestion des risques s'impose comme une solution pour faire face de façon méthodique aux risques et aux conséquences potentielles leur étant associées.

La démarche de gestion des risques est une méthodologie développée en respect des approches et principes de la sécurité civile au Québec qui permet d'assurer une gestion systématique des risques pouvant causer un sinistre. Le risque doit être compris comme le résultat de l'interaction entre un aléa potentiel et la vulnérabilité des éléments exposés à son égard.

Dans le cadre de la démarche de gestion des risques de la municipalité, les étapes suivantes ont été effectuées :

- Identifier les risques présents sur le territoire
- Évaluer l'acceptabilité des risques
- Déterminer et prioriser les mesures à mettre en place pour réduire les risques

1. Identifier les risques présents sur le territoire

L'identification des risques consiste à déterminer les éléments de la collectivité susceptibles d'être affectées par un ou plusieurs aléas, en fonction de leur degré d'exposition et de leur vulnérabilité.

Liste des aléas naturels et anthropiques susceptibles de se produire sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska¹ :

- Embâcles de glace*
- Espèces exotiques envahissantes*
- Feu de végétation*
- Gel-dégel*

¹ Les aléas avec un * représentent les aléas climatiques considérés dans l'appréciation des risques du Plan Climat de la MRC Nicolet-Yamaska

- Inondations pluviales et fluviales*
- Matières dangereuses (sur site fixe ou en transport)
- Mouvements de sols et érosion*
- Pannes majeures (électriques, eau potable, télécommunications, etc.)
- Pluie verglaçante*
- Pollens allergènes*
- Quartiers isolés
- Rupture de barrage
- Sécheresse et étiage sévère*
- Séismes
- Températures extrêmes (vague de chaleur et de froid)*
- Tempêtes hivernales
- Vecteurs de maladie*
- Vents violents*

À partir de l'information accessible, la démarche a conduit à évaluer leur impact sur les populations sensibles, les services et infrastructures essentiels ainsi que sur les systèmes, secteurs et équipements névralgiques du milieu. Les interactions entre aléas et vulnérabilités ainsi évaluées, les risques identifiés sont présentés dans la section suivante d'évaluation de l'acceptabilité du risque.

2. Évaluer l'acceptabilité des risques

L'acceptabilité du risque considère que le risque zéro n'existe pas et tient compte de tous les facteurs jugés pertinents à la prise de décisions et des mesures de contrôles déjà en place. Sur la base de l'identification des risques de l'étape précédente, l'étape suivante consiste à déterminer les risques acceptables, tolérables et inacceptables².

Risques acceptables : risque jugé suffisamment faible pour ne pas nécessiter de mesure de contrôle supplémentaire de la municipalité, bien que des mesures puissent malgré tout être mises en place sur une base volontaire pour réduire encore davantage le risque.

Risques tolérables : risque que la municipalité est disposée à assumer, après avoir mis en place des mesures de réduction raisonnables.

Risques inacceptables : risque jugé non acceptable par la municipalité, peu importe les bénéfices qui en découlent. Il implique d'éliminer ou de remplacer la source de risque ou, si c'est impossible, l'exposition devrait être restreinte.

Ci-dessous l'évaluation des risques pour St-Zéphirin-de-Courval :

² Adapté de : INSPQ (2016). La gestion des risques en santé publique au Québec : cadre de référence, INSPQ, p.52-53

Températures extrêmes (vague de chaleur et de froid)

Risque :	Vague de chaleur avec impact sur l'école primaire Notre-Dame-de-l'Assomption en juin et septembre.
Mesures présentes :	Une entente est déjà présente entre la municipalité et l'école pour que celle-ci utilise le centre communautaire (avec climatisation) en situation de vague de chaleur.
Acceptabilité :	Puisque la commission scolaire est responsable de la situation et qu'il y a déjà une solution alternative proposée par la municipalité, le risque est jugé acceptable .
Mesures à ajouter :	Aucune

Pannes majeures (électriques, eau potable, télécommunications, etc.)

Risque :	Pannes de courant dans la municipalité, particulièrement sur le Rang-st-Michel. Des familles sans génératrice peuvent demander de l'aide à la municipalité.
Mesures présentes :	Présence d'une génératrice à la salle communautaire pour s'y réchauffer au besoin. Entente avec la Croix-Rouge si besoin d'hébergement.
Acceptabilité :	Puisqu'il s'agit d'une situation qui peut arriver fréquemment, mais que la municipalité à déjà mis en place une mesure de réduction du risque, celui-ci est jugé tolérable .
Mesures à ajouter :	Aucune

Risque :	Pénurie d'eau possible au village, sur les routes St-pierre, de l'église et St-Michel en lien avec le réseau qui est en fin de vie.
Mesures présentes :	La station de surpression d'eau potable de la municipalité (caserne incendie) peut servir de point de distribution puisque celle-ci se trouve avant la portion du réseau en fin de vie.
Acceptabilité :	Avec la possibilité d'offrir un point de distribution rapide et facile à mettre en place, le risque est jugé tolérable en attendant la réfection du réseau.
Mesures à ajouter :	Projet en cours de réfection du réseau d'eau potable, pluviale et eaux usées dans le cœur du village sur 1,8 km. Il ne manque que le financement.

Risque :	L'eau potable distribuée provient de la ville de Nicolet. Un enjeu à Nicolet pourrait mener à une pénurie d'eau potable à St-Zéphirin.
Mesures présentes :	Il y a un réservoir d'eau à St-Zéphirin avec une réserve de 48h et la possibilité d'y connecter une citerne pour le remplir. Avec le réservoir et la citerne, les citoyens auraient de l'eau normalement au robinet.
Acceptabilité :	Avec la mesure réservoir + citerne, le risque est jugé tolérable .
Mesures à ajouter :	Aucune

Risque :	Il n'y a pas de tour cellulaire à proximité du village, ce qui fait en sorte que le réseau cellulaire est très mauvais à St-Zéphirin.
Mesures présentes :	Aucune
Acceptabilité :	En attendant la nouvelle tour cellulaire, le risque est jugé tolérable .
Mesures à ajouter :	Une nouvelle tour Sogetel devrait être en fonction d'ici le 31 août 2026, ce qui viendra régler la situation.

Risque :	Le réseau internet de la municipalité est connecté aux municipalités voisines via la MRC. Lors de pannes électriques des autres municipalités, il n'est pas rare que St-Zéphirin n'ait pas d'internet même s'ils ont de l'électricité.
Mesures présentes :	Aucune
Acceptabilité :	Comme la situation sera corrigée en 2026, la situation est jugée tolérable .
Mesures à ajouter :	La MRC a décidé de cesser le partage d'internet entre municipalités et toutes les municipalités devront avoir leur internet de manière indépendante en 2026, ce qui réglera le problème.

Quartiers isolés

Risque :	Isolement des 15 résidences du quartier de la rue Andrelle possible si la seule route d'accès est coupée.
Mesures présentes :	Aucune
Acceptabilité :	Comme le quartier est facilement accessible hors route tout au long de l'année, le risque est jugé acceptable .
Mesures à ajouter :	Aucune

Inondations pluviales et fluviales

Risque :	Lors de pluies importantes, le système pluvial de collecte de l'eau de pluie de la municipalité en bordure de la route 225 ne permet pas de répondre à la demande ce qui cause une accumulation d'eau sur la route (1h après la pluie pour se vider).
Mesures présentes :	Aucune
Acceptabilité :	Puisqu'il s'agit d'une route du MTMD et que ceux-ci sont conscients de la problématique, le risque est jugé tolérable en attendant la réfection du réseau.
Mesures à ajouter :	Projet en cours de réfection du réseau d'eau potable, pluviale et eaux usées dans le cœur du village sur 1,8 km. Il ne manque que le financement.

Risque :	Une inondation du centre communautaire et d'une résidence est possible au printemps si le fossé du champ à l'arrière n'est pas pelleté pour y enlever la neige qui fait office de petit embâcle.
Mesures présentes :	Surveillance annuelle au printemps avec dégagement du fossé lorsque l'eau commence à s'accumuler.
Acceptabilité :	Avec la surveillance et l'intervention annuelle, le risque est jugé tolérable .
Mesures à ajouter :	Aucune

Vents violents

Risque :	Il y a un couloir de vents qui passe à travers le village d'ouest en est ce qui peut devenir dangereux lorsqu'il y a des vents violents.
Mesures présentes :	Aucune
Acceptabilité :	Le risque est jugé acceptable .
Mesures à ajouter :	Aucune

Mouvements de sols et érosion

Risque :	Zones de contraintes de mouvements de sol avec des bâtiments agricoles à l'intérieur.
Mesures présentes :	Processus de gestion des mouvements de sol avec le MSP connu de la municipalité.
Acceptabilité :	Puisqu'aucune résidence n'est incluse dans les zones de contraintes et que très peu de bâtiments agricoles s'y trouvent, le risque est jugé acceptable .
Mesures à ajouter :	Aucune

Matières dangereuses (sur site fixe ou en transport)

Risque :	Présence de réservoir de propane (Propane Mario Laforce) aux abords du cœur villageois.
Mesures présentes :	Un suivi du SSI est fait avec l'entreprise.
Acceptabilité :	Puisque le SSI est au courant de la situation et fait des suivis avec l'entreprise, le risque est jugé tolérable .
Mesures à ajouter :	Aucune

Risque :	La route 225 qui traverse le cœur du village est utilisée par plusieurs camions de transport. Bien qu'il soit impossible de savoir ce qu'ils transportent, il est certain que des matières dangereuses en font partie.
Mesures présentes :	Le plan de sécurité civile est à jour incluant les procédures d'évacuation.
Acceptabilité :	Puisqu'il est très difficile d'avoir un contrôle sur ce qui transite et que la municipalité garde son plan de sécurité civile à jour pour être prête à réagir si le risque se matérialisait, le risque est jugé tolérable .
Mesures à ajouter :	Planifier un exercice de sécurité civile à l'automne.

3. Déterminer et prioriser les mesures à mettre en place pour réduire les risques

À partir de l'évaluation des risques ci-haut, une matrice classique de coûts/bénéfices est proposée pour faciliter la priorisation des mesures proposées à la section précédente. Les bénéfices représentent le niveau de réduction du risque ou l'augmentation de la résilience alors que le coût implique tout effort (temps, personnel, argent, etc.) investi pour atteindre l'amélioration souhaitée.

Bénéfices très élevés		Une nouvelle tour cellulaire Sogetel devrait être en fonction d'ici le 31 août 2026.		
Bénéfices élevés	Connexion indépendante à l'internet par la municipalité.		Réfection du réseau d'eau potable, pluviale et eaux usées dans le cœur du village sur 1,8 km.	
Bénéfices moyens	Exercice municipal.			
Bénéfices faibles	Garder le plan de mesure d'urgence à jour.			
	Coûts faibles	Coûts moyens	Coûts élevés	Coûts très élevés

À la suite de l'analyse des mesures additionnelles proposées et de la capacité de la municipalité à les mettre en place dans la prochaine année, voici les mesures priorisées pour 2026 :

- Déjà fait en 2026 :
 - Mise à jour du plan de sécurité civile
- À faire :
 - Connexion indépendante de la MRC à l'internet par la municipalité.
 - Recherche de financement pour le projet en cours de réfection du réseau d'eau potable, pluviale et eaux usées dans le cœur du village sur 1,8 km.
 - Exercice de sécurité civile.
- À suivre :
 - Mise en marche de la nouvelle tour cellulaire de Sogetel d'ici le 31 août 2026.

Prochaines étapes

Au terme de cette démarche de gestion des risques, la municipalité dispose désormais d'un portrait structuré et priorisé des risques auxquels elle est exposée, ainsi que des pistes d'action permettant de renforcer sa résilience.

Une synthèse de la consultation avec la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval est intégrée à l'analyse des risques climatiques de la démarche du Plan climat de la MRC de Nicolet-Yamaska. Plus précisément, les informations recueillies permettront de bonifier l'appréciation des risques du territoire et de cibler des mesures d'adaptation basées sur les réalités des municipalités de la MRC.

Le MSP demeure disponible pour accompagner la municipalité dans la mise en œuvre des mesures prioritaires, qu'il s'agisse d'approfondir certaines analyses, de soutenir la planification opérationnelle ou de planifier des exercices pour se préparer aux risques présents sur le territoire.

Enfin, un suivi de cette démarche incluant une réévaluation des priorités et l'avancement des mesures devrait être réalisé dans un horizon d'un an afin d'assurer la mise à jour continue du portrait des risques et la pertinence des actions entreprises.

Documents utiles dans la démarche de gestion des risques

[Fonctionnement de la sécurité civile, Québec.ca](#)

[Soutien aux municipalités de gestion des risques en sécurité civile, Québec.ca](#)

Ministère de la Sécurité publique (MSP). [Concepts de base en sécurité civile](#), Auteur : Marc Morin et al. Québec : MSP, 2008. 60p

Ministère de la Sécurité publique (MSP). [Gestion des risques en sécurité civile](#), Auteur : Marc Morin et al. Québec : MSP, 2008. 78p

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). [La gestion des risques en santé publique au Québec : cadre de référence](#). Auteurs : Valérie Cortin, Lise Laplante, Marc Dionne et al. Montréal : INSPQ, 2016. 87p